

## Aménagements routiers pour le passage de bus articulés sur la ligne tl n°33 – Crédit de construction

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le jeudi 3 novembre 2022 à 19h00 à la Salle des réceptions à Mon Repos. Sa composition était la suivante (10 membres présents) :

Président : Basile Bischoff [PLR+ID]  
Rapporteur : Cédric Weissert [UDC]  
Membres : Pierre Dufay de Lavallaz, Guillaum Leuba [Les Vert.e.s]  
Eric Darbellay [PLR+ID]  
Jean-Paul Dudt, Rémy Enga Luye [PSIG]  
Patrick Fracheboud, Nader Donzel, Pavle Velkov [FORUM]

Excusés : -

Ont également assisté à la séance :

Monsieur Christian Maeder, Syndic

Monsieur Germain Schaffner, Municipal

Monsieur Jean-Louis Radice, Municipal

Monsieur Claude Salzmann, Chef du Service des Finances

Madame Elisabeth Leydu, Adjointe au service des finances

La commission les remercie de leurs explications.

### 1. INTRODUCTION

En introduction il est rappelé à l'assemblée que la mise en service de la ligne TL no. 33 date de 2011. Actuellement la cadence est fixée au quart d'heure mais il est prévu une cadence aux dix minutes aux environs des années 2026-2028 même après l'introduction des bus articulés.

La ligne 33, longue de 33km, est la plus longue du réseau TL. Pour contenir les coûts d'exploitation de la ligne les TL ont optés plutôt pour l'augmentation de la taille des bus sous forme de bus articulés avant de modifier la cadence. Il est rappelé qu'à certaines heures le bus en direction de St-Sulpice est complet et que de nombreux passagers ont de la peine à y monter aux environs de la gare de Renens.

Les aménagements « Perrettes » et « En Enjalin » ont déjà été pris en considération lors de travaux passés et ne sont pas concernés dans le préavis.

### 2. DELIBERATIONS

Un commissaire mentionne qu'une meilleure cadence serait plus optimale pour l'utilisateur et éviterait les coûts liés aux aménagements destinés à accueillir des bus articulés. Il nous est rappelé que pour les TL il n'est pas optimal que l'utilisateur ne trouve pas de place dans le bus à certaines heures et que de leur côté il est préférable de pouvoir faire monter tous les usagers à une cadence moins élevée plutôt que d'avoir une cadence plus faible mais des bus complets. C'est également sans compter qu'une cadence plus forte nécessite l'engagement de nouveaux chauffeurs et a donc un impact sur la masse salariale globale. Le Syndic rappelle que si nous augmentions la cadence, les frais économisés sur les aménagements seraient vite perdues (en environ 4 à 5 ans) au détriment des charges de personnel avec l'engagement d'un à deux chauffeurs. Enfin il est rappelé qu'à l'horizon 2028 il est prévu de passer à une cadence de 10 minutes avec l'évolution des besoins. M. Le municipal Radice rappelle que c'est un premier progrès mais que ce n'est pas encore satisfaisant. Un commissaire rappelle que la zone large pièce n'est toujours pas desservie par les TL alors que le nombre d'emplois y est important. La municipalité informe que la desserte entre la plaine du Croset et la zone du Motty n'est pas non plus optimale mais elle n'a pas toutes les cartes en main par rapport aux TL. Néanmoins cela préoccupe tant la

## Aménagements routiers pour le passage de bus articulés sur la ligne tl n°33 – Crédit de construction

---

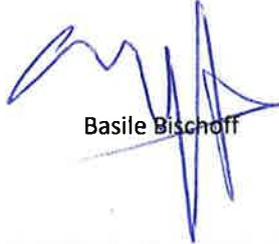
municipalité que les acteurs privés. Un commissaire demande si la subvention de CHF 410'000.- n'aurait pas pu être plus élevée. Notre Municipal indique qu'un choix a été pris de ne pas modifier la clé de répartition entre les communes et que toute attente trop importante, entre autre liée à l'accord qui aurait dû être trouvé pour la nouvelle clé de répartition, peut amener à réduire voire annuler toute subvention fédérale puisque les travaux doivent démarrer avant 2025. Un commissaire demande si les coûts ne sont pas sous-évalués vu qu'ils sont basés sur un crédit d'étude datant de 2019. Monsieur le Municipal Jean-Louis Radice indique, sans vouloir parler à la place des services techniques, que la réponse est probablement dans les 20 % de divers et imprévus destinés à couvrir des surcoûts. Monsieur le Syndic rappelle que les travaux étant connus ils ne devraient pas être très éloignés du coût final prévu.

### 3. CONCLUSIONS

Après délibération, c'est à avec 9 oui et une abstention que la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté.

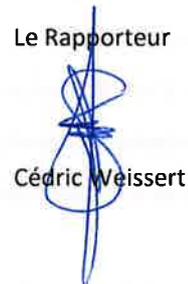
Ecublens, le 3 novembre 2022

Le Président



Basile Bischoff

Le Rapporteur



Cédric Weissert